

DENOMINATION

CCAS
2019

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS
2019

Nombre de membres en exercice		: 9
Nombre de membres présents		: 3
Nombre de suffrages exprimés		: 3
Votes	Contre	0
	Pour	3

Date de la convocation le 06-03-2020
Séance du 12-03-2020 à 20 H 30

Le quorum n'ayant pas été atteint lors du Conseil d'Administration du 05 mars 2020, un nouveau Conseil d'Administration a été organisé le douze mars 2020 conformément au CGCT sans condition de quorum sous la Présidence de M VOLLE André, président du CCAS, après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2019 dont les résultats conformes au compte de gestion comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	/	6 735,18 €
Opérations de l'exercice	49 423,37 €	46 958,76 €
TOTAUX	49 423,37 €	53 693,94 €
Résultat de clôture	/	4 270,57 €

Besoin de financement
Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement des RAR
Excédent de financement des RAR

Besoin total de financement
Excédent total de financement

Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

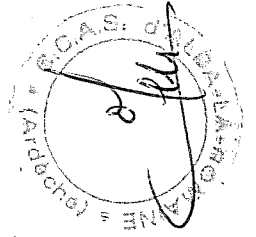
4 270,57 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

Ont signé au registre des délibérations : M VOLLE - CROZIER - BOMBRUN
Excusés : M. LEBRAT
Absent : M. RAMUS - PIQUEMAL - LASCOMBE - ACHOUR - GENDRON

Pour expédition conforme, le 13 mars 2020.
Le président André VOLLE

REÇU A
LA PRÉFECTURE L.E.

16 MARS 2020



DÉLIBÉRATION N°2020/03